



Évry, le 05 décembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Le préfet de l'Essonne a réuni, avec le président du conseil départemental, le lundi 3 décembre 2018 la commission consultative départementale des gens du voyage chargée de se prononcer sur le projet du nouveau schéma.

La commission consultative, composée de représentants des collectivités territoriales, de représentants des services de l'État et de la Caisse d'Allocations Familiales et de représentants des gens du voyage, a rendu un avis favorable, à l'unanimité moins quatre abstentions, sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage révisé pour la période 2019-2024.

La révision du schéma départementale avait été engagée à l'automne 2017, en lien avec le Conseil départemental de l'Essonne, sur la base d'un diagnostic préalable identifiant en concertation avec l'ensemble des acteurs les besoins d'accueil des gens du voyage en Essonne.

Le projet de schéma a ensuite été mis en consultation de l'ensemble des collectivités territoriales de l'Essonne qui ont pu faire part très largement de leurs contributions sur ce projet. Le schéma sera définitivement adopté par le préfet et le président du conseil départemental dans les prochains jours et entrera immédiatement en vigueur.

Le schéma prévoit la création d'équipements moins nombreux que dans le schéma de 2013 mais mieux adaptés et situés dans les secteurs tenant compte au plus juste des besoins

Contacts préfecture :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr

Catherine COURDURIE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel catherine.courdurie@essonne.gouv.fr

Contact conseil départemental : Shauna GREW – 06 77 01 89 92 - SGrew@cd-essonne.fr



@PREFET91



prefet.delessonne

d'accueil des gens du voyage, des contraintes foncières des collectivités territoriales et de l'exigence de réduire les installations illicites .

Au terme du schéma, ce seront 924 places supplémentaires qui seront créées dans les deux ans.

Le projet de schéma prévoit notamment la création de 13 terrains familiaux pour répondre aux besoins de populations en voie de sédentarisation. La prise en compte de ces ménages en voie de sédentarisation permettra de rendre aux aires d'accueil existantes leur vocation de séjour temporaire et réduire, ainsi, les stationnements illicites.

La création d'aires de moyens et de grands passages ouvertes en tant que de besoin tout au long de l'année participera à la réduction rapide des installations illicites sur le territoire.

Le préfet a salué la richesse des contributions à ce projet et a appelé, pour sa mise en œuvre, à des efforts partagés entre l'État, les collectivités territoriales et les gens du voyage dans le respect du droit et des responsabilités de chacun.

Dans cet objectif, le préfet a annoncé, avec le conseil départemental et le président de l'Union des maires de l'Essonne, la création d'une structure partenariale de coordination départementale chargée d'accompagner la mise en œuvre du schéma. Elle coordonnera l'accueil des groupes dans les équipements idoines et de traiter, sur le terrain, toutes les situations de nature à troubler l'ordre public.

Les élus locaux ont salué la qualité des travaux de concertation qui ont permis d'aboutir à un projet pragmatique et réaliste tenant compte des spécificités de tous les territoires du département. Ils ont souligné, avec le préfet, l'obligation de résultat qui s'impose à l'ensemble des pouvoirs publics.